



LACOVAR

"Les Amis de la Côte Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O. du 17 août 1967
Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007
Fédération pour la protection de l'Environnement
Agréée pour les 58 communes de l'arrondissement de Draguignan
Co-fondatrice de l'URVN
(Union Régionale Vie et Nature)
Passerelle de la Gare SNCF - Rue Waldeck Rousseau
83700 SAINT-RAPHAEL
Tél : 04 94 95 42 28 / Fax : 04 94 19 35 28
Internet : www.lacovar.com/ E-mail : contact@lacovar.com

Saint-Raphaël le 24/07/2013

PROCES-VERBAL de la 46^{EME} ASSEMBLEE GENERALE

En date du 4 juillet 2013

Sur convocations du 17 juin 2013, les adhérents et amis se sont réunis pour la 46^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de LACOVAR, en date du 4 juillet 2013, à la Mairie annexe des Estérets du Lac - Salle des fêtes - 83440 Les Estérets du Lac, sur la commune de Montauroux. Cette Assemblée a été décentralisée en soutien aux habitants des Estérets du Lac qui risquent d'importantes et diverses atteintes à l'Environnement à cause de deux projets : une nouvelle route « RD101 » et une future ligne à grande vitesse « NLF » sur la commune de Montauroux débouchant « devant leurs portes » aux Estérets du Lac.

La séance est ouverte à 14h00.

La feuille de présence est émargée et les nombreux pouvoirs contrôlés.

A 14h35, il est constaté que le quorum est atteint et conformément à nos statuts et son article 9, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la simple majorité des membres présents et représentés.

Lors des votes, le terme d'unanimité sera utilisé en l'absence d'abstention et/ou de vote contre.

Le Président remercie chaleureusement de leurs présences tous les participants et plus particulièrement M. Jean Paul BOTTERO, Maire de Montauroux et Président de la Communauté du Pays de Favence qui avec son équipe a mis les locaux de la mairie annexe à notre disposition.

Hommage est rendu à notre Président d'honneur et ancien Président de LACOVAR, M. Robert RASSIER, décédé le 17 mars 2013 dans sa 92^e année, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite. Il avait créé le service Environnement de la Ville de Saint-Raphaël en 1995 à la demande de M. Georges GINESTA, l'actuel Député-Maire, ce dernier étant unanimement reconnu comme un grand écologue par ses multiples actions en faveur de l'Environnement.

M. Robert RASSIER, était aussi Président de Rhin et Danube, Colonel en retraite, blessé au combat contre les nazis en 1944 lorsqu'il était jeune résistant, c'était un homme exemplaire et l'ami de tous.

ORDRE DU JOUR :

(Cet ordre du jour étant volontairement limité à **quelques points** de nos diverses activités)

- Message du Président M. Jean-Louis LE MOAL – Rapport Moral :

Chers Adhérents et Amis,

Si nous nous réunissons aujourd'hui exceptionnellement aux Estérets du Lac, sur la Commune de Montauroux, c'est en raison des graves menaces qui pèsent ici sur un Environnement et une nature à préserver mais aussi sur le cadre de vie des habitants des Estérets du Lac qui ont découvert par l'intermédiaire de notre association que lors d'une réunion préparatoire des travaux LGV, Ligne à Grande Vitesse, il a été dit et même écrit dans un rapport **pour répondre à nos questions** : « **effectivement ils ne pourront plus dormir la nuit ... ce village il faudra peut-être le détruire...** ».

Concernant cette LGV, devenue NLF, dont le tronçon Le Muy/Nice reste toujours d'actualité, LACOVAR reste favorable à ces travaux sous réserve de développer les TER, Trains Express Régionaux, car pour un passager TGV Paris/Marseille l'émission de CO2 est seulement de 10 kg. par rapport à celle d'un avion de 115 kg et celle d'une voiture de 140 kg (source ADEME) mais bien évidemment toutes dispositions devront être prises pour sauvegarder l'Environnement et la tranquillité des habitants des Estérets du Lac par la construction d'un passage ferroviaire en tunnel ou en tube.

Par ailleurs, le projet d'une nouvelle route « RD 101 » refait surface et risque de saccager la région en impactant très fortement la bio-diversité, dont une importante colonie de chiroptères, mais aussi le cadre de vie des habitants des Estérets du Lac, par des nuisances sonores inacceptables en l'état.

Comme vous ne pouvez l'ignorer, LACOVAR est une fédération pour la protection et la défense de l'Environnement agréée actuellement pour les 58 communes de l'Arrondissement de Draguignan mais en réalité nos interventions vont bien au-delà et nous couvrons tout le département du Var et même l'Ouest des Alpes Maritimes.

Nos interventions ne se font que dans **le cadre de l'intérêt général** pour la préservation et la défense de la nature dans le cadre d'un développement durable et nous n'intervenons pas pour défendre les intérêts particuliers, ce qui reste du ressort des associations de quartiers, sauf s'il s'agit bien de défendre l'intérêt général.

Durant l'année 2012, **nos 18 Administrateurs, tous entièrement bénévoles**, ont assuré avec la plus grande ponctualité toutes les Commissions consultatives diverses auxquelles nous étions conviés : Commission des Sites à Toulon, Services publics locaux, Régies diverses, P.L.U. , SCOT, Carrières : suivi des sites Natura 2000, Plan Climat Energie Territorial, Charte de l'Estérel avec le S.I.P.M.E., Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel, S.E.V.E., C.L.I.S., **etc.**, que ce soit au niveau de la Préfecture du VAR, de la Sous-Préfecture, des Communes ou des Associations de Communes mais aussi en participant à plusieurs enquêtes publiques.

En tant **qu'Association indépendante et apolitique**, nous recevons et prenons nos informations auprès du Ministère de l'Ecologie, de l'ADEME, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, de France Nature Environnement à Paris et à Orléans et sommes en relation avec de nombreux services Environnements communaux ou intercommunaux.

Nous sommes aussi en contact avec les services de l'Etat dont la D.R.E.A.L., Direction Départementale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, et la D.D.T.M., Direction Départementale des

Territoires et de la Mer et n'hésitons pas à les contacter chaque fois que nous découvrons des atteintes à l'Environnement.

Avec plus de 600 Adhérents et 18 Administrateurs nous sommes la seule Association de défense de l'Environnement vraiment représentative de nos concitoyens dans l'Est Var mais nous intervenons aussi pour l'ensemble du Var, ce que les Pouvoirs Publics ne peuvent ignorer.

Nous sommes **une force de proposition** et avec l'esprit « LACOVAR » nous privilégions toujours le dialogue mais nous avons la capacité d'engager des actions en Justice, si nécessaire, comme nous l'avons prouvé à de nombreuses reprises, comme par exemple avec la ferme aquacole de Saint-Raphaël qui violait la Loi et polluait la mer et les plages et qui a dû finalement partir en 2012 après 9 ans de recours divers jusqu'à la Cour de Cassation.

Il est à noter que des Magistrats ont même, par erreur, prononcé une amnistie pour un délit continu, ce qui est un comble et ce qui ne nous a pas facilité la tâche dans cette très longue procédure judiciaire qui nous a donné entièrement raison, sauf que les frais d'Avocats sont restés entièrement à notre charge...

Comme les années précédentes nous sommes intervenus avec trois salariés à temps partiels, qui sont des animateurs formés à l'Environnement, auprès des élèves du primaire et du secondaire mais aussi auprès du grand public par notre Pôle Mobile Environnement qui est un stand itinérant constitué d'un fourgon, de deux grands parasols forains, huit mètres de tables, téléviseur, lecteur CD, composteur, documentation ADEME et matériels didactiques divers concernant l'Environnement des Communes Partenaires.

Grâce à nos fidèles Adhérents et Communes Partenaires, ce sont aujourd'hui environ 10.000 personnes concernées par nos diverses actions au bénéfice de la préservation de notre cadre de vie, LACOVAR je vous le rappelle, prônant les valeurs du développement durable au bénéfice de nos concitoyens.

Pour rester bref, je conclurai en vous disant que, tout en privilégiant les valeurs de l'amitié et du dialogue, LACOVAR et ses 18 Administrateurs, tous bénévoles, restent et resteront très vigilants pour la protection et la défense de notre Environnement dans le cadre exclusif du développement durable.

Suite de l'ordre du jour :

- Rapport financier 2012 et approbation de la gestion 2012 – Mme TEMEME, Trésorier :

Suivant décompte annuel joint à la convocation, les comptes 2012 font apparaître un solde positif de 805,50 €, notre Association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement.

-Comptes et gestion approuvés à l'unanimité.

- Approbation des cotisations Adhérents pour 2013 suivant les votes du Conseil d'Administration et les propositions de cotisations pour 2014 (pas d'augmentation depuis 2010, 2011, 2012 et 2013) :

- Membre actif : 25€ - Couple 40€ - Membre bienfaiteur 50€ - Membre donateur€

-Les cotisations 2013 et 2014 sont approuvées à l'unanimité.

- Parmi les 18 Administrateurs bénévoles, renouvellement pour trois ans des administrateurs dont les mandats sont expirés. Mesdames et Messieurs:

- Any GATTO ; Michel GOUTARD ; Solange GERASSI ; Josiane TEMEME ; Gilbert CONCAS

- Tous élus à l'unanimité.

- Présentation à l'Assemblée et élection pour trois ans de nouveaux administrateurs, Messieurs :
(Les candidats étaient appelés à se faire connaître avant l'Assemblée).

- Philippe DRUELLE : Pierre CHUILLON

-Elus à l'unanimité.

- AQUAVAR : Après neuf ans de procédures judiciaires, suite et fin au début 2012, de l'emprise de la ferme aquacole de Saint-Raphaël passée de 1.782M2 autorisés à 7 fois plus de surfaces illégales et polluantes :

Comme déjà indiqué, la ferme aquacole de Saint-Raphaël violait la Loi et polluit la mer et les plages avec une parfaite mauvaise foi et malgré plusieurs changements de propriétaires, elle a dû finalement partir au début 2012 après 9 ans de manœuvres dilatoires et recours divers jusqu'à la Cour de Cassation.

Il faut bien savoir que notre association n'a rien contre les fermes aquacoles, sous réserves qu'elles ne polluent pas et qu'elles soient licites.

Des fermes aquacoles, non polluantes, dans les terres proches du rivage existent, dont la plus importante se trouve dans le Nord de la France à Gravelines... Cette entreprise exemplaire rejette tous ses effluents en mer après une parfaite dépollution...

La plaine de l'Argens, qui est en déshérence d'exploitation, pourrait être un site à privilégier pour l'établissement d'une ferme aquacole importante...

- Dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune du RAYOL-CANADEL :

De nombreuses anomalies subsistent dans ce PLU avec de très fortes oppositions des citoyens de cette commune concernant l'élaboration de son PADD (plan d'aménagement de développement durable) qui est plutôt un plan de sous-développement durable au vu de ses projets et de ses nombreux manquements en matière d'urbanisme. Les critiques sont nombreuses et notre association a été ignorée en violation des articles L121-5 et R123-16. De plus la commune du Rayol-Canadel n'a pas la qualité de station balnéaire, comme la présentation du P.L.U. pourrait le laisser croire, ce qui donne à l'ensemble du dossier un caractère abusivement subjectif pour ses orientations et qu'en particulier :

Sur les vingt dernières années la commune a perdu 28% de ses habitants et il en reste aujourd'hui 630 dont 12% sont des chômeurs. les zones naturelles étant à plus de 70%.

Curieusement Madame la Maire prétend « *mieux prendre en compte la loi littoral* » alors que rien, sauf erreur, n'est entrepris depuis de longues années ni prévu au P.L.U. pour :

Faire disparaître les ouvrages construits sur le D.P.M.. Domaine Public Maritime, qui reste imprescriptible et donc « hors prescription trentenaire pour les abus ».

En application de la Loi 1285 du 31/12/1976 instaurant le sentier littoral qui est un principe confirmé par la Loi littoral de 1986 : Rétablir l'ensemble du sentier littoral qui a parfois été annexé par les propriétaires riverains.

Lutter contre les corps morts et mouillages sauvages qui détruisent les herbiers de posidonies et prévoir des mouillages réglementés sans raclage des fonds marins.

Faire disparaître et/ou réglementer les hideux garages à bateaux ; escaliers d'accès au rivage ; garde-corps improvisés ; quais et rampes de mise à l'eau et leurs débris sous-marins ; etc. ; qui dénaturent la bande côtière, que ce soit vu de la mer ou du rivage.

Absence d'une carte du D.P.M. à une échelle suffisante pour qu'elle soit parfaitement lisible et compréhensible par superposition avec le trait de côte en prévoyant le positionnement des herbiers de posidonies à protéger dans les eaux communales.

Inobservation de l'article L146-4 du code de l'urbanisme car des zonages U se trouvent abusivement à moins de 100 mètres du rivage, hors zone urbaine, donc inconstructible.

Il s'avère que l'évaluation environnementale est insuffisante, imprécise mais aussi non conforme au plan proposé par l'article R123-2-1 du code de l'urbanisme.

Le zonage NLS concernant un site classé n'est pas adapté et devrait être transformé en NLC moins permissif.

Zone de la Tessonnière:

Comme déjà si bien écrit par l'association des Amis du Rayol Canadel : « la zone de la Tessonnière est dans un état déplorable. Du fait des routes et équipements qui ont été construits il y a plus de 20 ans, elle sert de dépotoir ; elle n'est jamais entretenue ; censée être un site remarquable, elle l'est surtout par son état de délabrement ».

LACOVAR ne peut que confirmer cette lamentable situation. La zone de la Tessonnière n'est vraiment pas un site remarquable, ce qu'avait bien noté en 1986 la Commission des Sites de Toulon avant que la commune du Rayol-Canadel ne délivre des permis de construire qui ont ensuite été invalidés, sauf deux constructions déjà terminées, par les errements d'une loi littoral de 1986 à ses débuts et qui n'avait pas encore de jurisprudence, comme actuellement...

Saisi aujourd'hui, le Conseil d'Etat ne manquerait pas de déclarer cette zone de nouveau constructible de part : la jurisprudence actuelle, son historique et sa situation qui la rend invisible des plages en étant à 2.000 mètres du rivage et qu'il est devenu indispensable de faire réhabiliter, par ses propriétaires, ce lotissement qui est devenu une véritable zone de non-droit avec un risque non négligeable d'incendie pour toute la région, la commune s'étant révélée incapable d'intervenir pour remédier à la situation.

LACOVAR regrette que ce P.L.U. n'ait pas pris en compte les véritables spoliations que subissent actuellement la majorité des propriétaires de la Tessonnière qui a perdu le patrimoine représenté par ces terrains tous viabilisés mais aujourd'hui tristement à l'abandon.

La dimension humaine et le développement harmonieux de la commune ont été complètement « oubliés » par ce P.L.U. au profit de ce qui pourrait être de l'égoïsme et/ou une appropriation malhonnête de la jouissance du bien d'autrui, d'autant plus que ce lotissement de la Tessonnière a été réalisé avec ses VRD, pour l'essentiel, sur un ancien camp de vacances qui y avait ses droits bien établis.

LACOVAR préfère quelques villas bien intégrées au site et des paysages harmonieux et entretenus plutôt qu'une friche inflammable et un dépotoir mettant en danger les populations alentour.

Par ailleurs, dans cette petite commune où Madame la Maire se targue d'écologie, le P.L.U. devrait impliquer, obligatoirement et sans exception de surface et/ou d'ancienneté, le raccordement à l'assainissement collectif pour toutes les parcelles, d'autant plus que ce sont les grandes propriétés du bord de mer qui seraient ainsi souvent concernées par les exemptions de

raccordement à l'assainissement, ce qui est un comble, quant on prétend préserver la mer.

Lacovar suivra attentivement la suite de ce dossier en 2014 avec sans doute un nouveau Maire d'après les prévisions des nouveaux Elus du Conseil Municipal qui veulent changer les rapports de forces.

- Ligne LGV devenue NLF :

LACOVAR défend l'intérêt général et ne s'oppose pas à la LGV, car le bilan carbone des TGV reste exemplaire par rapport aux autres moyens de transport, sous réserve que les TER soient largement développés et que toutes les nuisances environnementales de la LGV soient minimisées au maximum... LACOVAR maintient, par exemple, ses exigences d'un passage en tunnel dans le massif de l'Estérel, site Natura 2000, puis en tube fermé au niveau du lotissement des Estérets du lac avant un passage en tunnel dans le massif du Tanneron.

- Projet « RD 101 » au niveau des Estérets du Lac :

Comme indiqué dans le rapport moral, les inquiétudes concernant les fortes nuisances environnementales de cet ancien projet, abandonné en 1993 puis en 2006, qui de nouveau refait surface, sont très justifiées par le manque de clarté et l'opacité des études en cours concernant cette nouvelle route à flanc de montagne qui va polluer et détruire la biodiversité.

- Nouveau Paint-Ball à Saint-Paul en Forêt touchant aussi des habitants de Favence :

Les nuisances environnementales sont nombreuses et nous soutenons les plaintes de nos adhérents des deux communes concernées.

Des procès-verbaux ont été établis fin 2012, mais vu l'engorgement du Tribunal de Draguignan il n'est même pas possible d'obtenir aujourd'hui un numéro de dossier avec ou sans Avocat pour se porter partie civile, si nécessaire.

Néanmoins, suite aux interventions de LACOVAR, nous avons enregistré plusieurs soutiens dont ceux du Préfet, du Sous-Préfet et du Député de la circonscription.

Nous suivons l'affaire et espérons, au minimum, un prochain déplacement de cette exploitation...

- Plaine de l'Argens :

Malgré les risques des inondations, des occupations sauvages perdurent et les pollutions des terres subsistent mettant en cause l'intégrité des nappes phréatiques. Le site de la station de pompage du Fournel qui alimente les populations de la région pourrait être touché dans l'avenir...

- Sentier littoral au Dramont :

Une remise en état est en projet dont une réhausse du sentier de 50 cms ce qui peut s'avérer dangereux pour les piétons et le problème du financement inquiète toujours les riverains...

- Tout à l'égout sur AGAY :

LACOVAR se réjouit des nombreuses interventions de nos Elus et de leurs services - Mairie de Saint-Raphaël, Mairie d'Agay et Communauté d'Agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël - pour la décision en « exécution d'office » de prendre la responsabilité et de réaliser directement ces travaux du tout à l'égout, sans doute trop complexes et trop lourds de responsabilités techniques et financières pour des Syndics

bénévoles qui se révèlent incompetents en la matiere depuis des années et dont, les retards vont créer des frais supplémentaires aux co-lotis du Rastel d'Agay. En effet, à cause des retards, la T.V.A. et les frais individuels de raccordement au réseau seront plus élevés.

-Programme de démoustication :

Notre stand itinérant du Pôle Mobile Environnement contribue à mieux faire connaître l'ensemble des actions organisées par la CAVEM, visant à l'amélioration de la santé publique et qui regroupe les communes des Adrets, Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens, Fréjus et Saint-Raphaël.

-Prévention des feux de forêts :

Demande de modification du code forestier par LACOVAR...et réponse insatisfaisante de l'ancien Ministre M. Bruno LEMAIRE...

De cette réponse, qui manque de clarté, on peut comprendre que ce sont les communes qui devraient régler les problèmes financiers qui se posent aux particuliers lors du débroussaillage, ce qui paraît trop facile... Nous envisageons de persévérer dans nos demandes de modification du code forestier qui est trop favorable et si peu contraignant pour un Etat qui exige énormément avec les P.P.R.I.F., Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt.

Problèmes posés par les P.P.R.I.F. dans la région :

(Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt)

Saint-Raphaël

Faisant suite aux plaintes de nos adhérents d'Agay et d'Anthéor : Intervention de LACOVAR dans les conséquences du P.P.R.I.F., dont les risques demeurent, avec des zones rouges et BO, dont les terrains ne sont plus bâtissables et dont de nombreuses maisons ne pourraient plus être reconstruites en cas d'incendie sur la région d'AGAY. Une route DFCI reste à aménager sur une piste existante pour ouvrir le passage des pompiers entre le domaine de la Bastide et du Rastel d'Agay pour remédier au plus vite à ces situations dangereuses mais aussi spoliatrices des intérêts particuliers... Des débroussaillages réglementaires n'ont toujours pas été réalisés par certains... ceux là même qui ont revendiqué des passages de zonages B1 en B2 dans le premier P.P.R.I.F. alors qu'ils ont ignoré les règles du débroussaillage, déjà à l'époque, et que depuis ils n'ont rien entrepris de concret...(ou presque), ce qui fait que perdurent les risques et la même situation depuis 2003.

Dernières nouvelles : une autorisation de débroussaillage et de bornage du tracé Nord/Est, hors mistral et hors la vue depuis la baie d'Agay, comme préconisé par LACOVAR, a été donnée à la ville de Saint-Raphaël mais la décision de l'autorisation des travaux n'est toujours pas acquise pour aménager la piste existante, qui au mieux ne serait que réalisable qu'en 2014...

Un dossier reste donc à établir par la Mairie de Saint-Raphaël, Monsieur Georges GINESTA, Député-Maire, qui était présent l'an dernier lors de notre 45^e Assemblée Générale, nous ayant déjà assuré de son soutien actif dans la réalisation de cette voie DFCI permettant de supprimer les deux zonages BO1 et BO2 dans les lotissements du Domaine de la Bastide et du Rastel d'Agay. Il est à signaler aussi le zèle et le professionnalisme, bien qu'il soit bénévole, du Président du Domaine de la Bastide, M. Claude BENOIT, qui a réalisé tous ses travaux rendus obligatoires par le P.P.R.I.F. depuis plusieurs années.

Nous restons donc, à ce jour, dans l'attente de l'autorisation administrative, suivant les demandes du tracé préconisé par LACOVAR, puis dans la réalisation des travaux que nous espérons encore en 2014, après plus de huit ans d'interventions diverses, dont de nombreuses réunions sur le terrain et en Mairie.

Fréjus

Pourtant favorable aux P.P.R.I.F., LACOVAR soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution et soutient toujours les co-lotissés du Parc résidentiel de l'Estérel - ASL PROMA de Saint-Jean de l'Estérel sur la commune de Fréjus.

LACOVAR rappelle que le P.P.R.I.F. applicable en l'état a créé un danger qui n'existait pas auparavant en rendant inconstructible des terrains qui ne sont plus soumis à l'obligation de débroussaillage en se trouvant à plus de cent mètres des maisons, etc.

Près d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et, sans aucune indemnisation, 21 terrains « à bâtir » restent toujours inconstructibles à Saint Jean de l'Estérel.

Cette situation inhumaine et véritablement « spoliatrice » perdure depuis 2003 dans ce qui ressemble à de l'indifférence de la part des pouvoirs publics qui semblent vouloir ignorer qu'il existe des moyens modernes pour se prémunir contre le feu (débroussaillage généralisé dans l'ensemble d'un lotissement, constructions avec volets métalliques, nébullisateurs sur les constructions, pièce de confinement, etc.) au profit d'un nouveau principe de précaution, qui ne prend pas en compte la baisse et la fréquence des incendies dans le Var, ni l'augmentation des moyens de lutte et peut remettre en cause l'honorabilité, la clairvoyance et même la responsabilité de ceux qui ont déjà délivré 121 permis de construire dans cette zone...

LACOVAR souhaite que les pouvoirs publics apportent leurs contributions, actives ou financières, au débroussaillage des abords de ce lotissement et qu'ils acceptent aussi des échanges de terrains, à l'intérieur du lotissement, entre espaces verts qui deviendraient constructibles en échange de terrains à bâtir devenus inconstructibles, car se trouvant maintenant « isolés » à plus de 100 mètres d'une autre maison à cause de la nouvelle inconstructibilité d'autres terrains classés en zone rouge ou BO.

Il serait vraiment temps que les réglementations véritablement « kafkaïennes » des PLU et des PPRIF puissent accepter des exceptions « immédiates et humaines » sans que nos Elus risquent la prison...

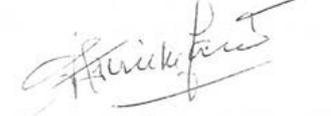
- Roquebrune sur Argens :

Depuis de nombreuses années cette commune se distingue particulièrement pour des formations organisées par LACOVAR concernant les élèves de CM1, CM2, dans le cadre de la FRAPNA et de ses programmes « La Forêt m'a dit » et « La Rivière m'a dit ».

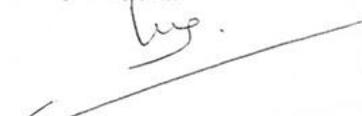
-« Pôle Mobile Environnement » : C'est un stand itinérant, tenu par deux animateurs salariés à temps partiel par LACOVAR, constitué d'un fourgon TRAFIC, de deux grands parasols forains, huit mètres de tables, téléviseur, lecteur CD, composteur, documentation ADEME et matériels didactiques divers concernant l'Environnement. Nous renseignons le grand public sur toutes les problématiques liées à l'Environnement en partenariat actif avec les Municipalités locales.

- Fin de l'ordre du jour : L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17H00.

Le Vice-Président


Jacqueline ARMINGAUD

Le Président


Jean-Louis LE MOAL
06 82 62 24 06